



Procès-Verbal

Commission Féminines

N° 02

09 et 13 Septembre 2021

Présents : Daniel Roger, Laëtitia Charteau, Sylvain Denis, Annie Olivier, Laurence Paré
Excusé : Laurent Bauvineau
Assiste : Sébastien Duret, Directeur Administratif

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

La Commission souhaite la bienvenue à Laëtitia Charteau, nouveau membre

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 01 du 22 Juillet 2021 sans réserve.

2. Constitution des groupes Seniors Féminines D3 – U18 Féminines A11 et A8 – U15 Féminines A11 et A8

- **DESIDERATAS**

La Commission prend connaissance des desideratas des clubs pour l'établissement des groupes et des calendriers. Elle rappelle qu'il n'est pas toujours possible en raison de dates différentes de respecter tous les desideratas entre équipes masculins et féminines.

- **ENTENTES**

La Commission prend connaissance des demandes des clubs.

La Commission a procédé à l'élaboration des groupes Seniors Féminines D3 et Jeunes Féminines A11 – A8 et A5 ainsi que les calendriers :

- **Seniors Féminines D3**

20 équipes se sont engagées.

La 1^{ère} phase est composée de 2 groupes de 10 équipes en matchs aller simple

- Les 5 premiers de chaque groupe accéderont au groupe supérieur D3
- Les 5 suivants accéderont au groupe inférieur D4
- De nouvelles équipes pourront intégrer le championnat D4 en 2^{ème} phase

La 2^{ème} phase sera composée :

- 1 groupe supérieur à 10 équipes
- 1 groupe à 10 équipes sous réserve d'engagement de nouvelles équipes

- **Seniors Féminines à 8**

10 équipes se sont engagées.

La 1^{ère} phase est composée de 1 groupe de 10 équipes en matchs aller simple

- De nouvelles équipes pourront intégrer le championnat en 2^{ème} phase
- Des équipes pourront demander à « basculer » en foot à 11 si elles le souhaitent au regard de leurs effectifs.

- **U18 Féminines A11**

28 équipes engagées

- 18 équipes réparties dans 3 groupes de 6 équipes

- **U18 Féminines A8**

- 10 équipes réparties dans 2 groupes de 5 équipes

- **U15 Féminines A11**

- 20 équipes réparties dans 4 groupes de 5 équipes

- **U15 Féminines A8**

- 20 équipes réparties dans 4 groupes de 5 équipes

- **U13 Féminines A8**

Foot A8 D1 :

- 10 équipes réparties dans 2 groupes de 5 équipes
- Des rencontres entre les deux exempts seront organisées

2^{ème} niveau :

- 30 équipes réparties dans 5 groupes de 6 équipes

- **U13 Féminines A5**

- 9 équipes engagées

3. Point sur les engagements des Coupes

- Seniors F : 30 équipes d'engagées
- U18F : 15 équipes d'engagées
- U15F à 11 : 20 équipes d'engagées
- U15F à 8 : 20 équipes d'engagées
- Seniors Futsal : 3 équipes d'engagées

Les équipes qui ne sont pas encore engagées doivent s'inscrire dans les plus brefs délais.

La Commission réfléchit au format d'une Coupe Futsal pour les U18F et U15F.

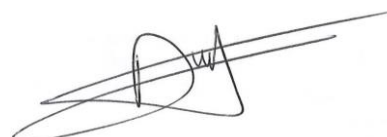
4. Courriel

. Ste-Luce Us du 07.09.2021

Le Directeur a rendu réponse.

Le Président,
Daniel Roger

Le Secrétaire de séance
Sébastien Duret



Saison 2021/2022

Commission Départementale Féminine - Edition 1

MONTEES & DESCENTES					Descente de Ligue			
	2021/2022		2021/2022	2022/2023	0	1	2	3
	Phase 1		Phase 2					
D1	1 gr = 11			1 gr = 10	10	10	10	10
				Montée en R2	1	1	1	1
				Descente de R2	0	1	2	3
				Montées de D2	1	1	1	1
				Descente en D2	1	2	3	4
D2	1 gr = 10			1 gr = 10	10	10	10	10
				Montée en D1	1	1	1	1
				Descente de D1	1	2	3	4
				Montée de D3	1	1	1	1
				Descente en D3	1	2	3	4
D3	2 gr = 10+10	20	1 gr = 10	1 gr = 10	10	10	10	10
				Montée en D2	1	1	1	1
	Maintien phase 2	10		Descentes de D2	1	2	3	4
				Montées de D4	2	2	1	1
	Descentes en D4	-10		Descentes en D4	2	3	3	4
D4		0	1 gr = 10	1 gr = 10	10	10	10	10
				Montées en D3	2	2	1	1
				Descentes de D3	2	3	3	4

Organisation de la D4 en fonction du nombre d'équipes engagées